



Séjours « Destination Les Saisies »

Séjour Sport Adapté

CDSA 38

7 Rue de l'Industrie 38 327 EYBENS Cedex

04.76.26.63.82 / 07.49.50.68.04 / marion.cdsa38@gmail.com

sportadapte38.fr

Du 28 Oct. Au 1^{er} Nov.

INFOS SEJOUR

Le CDSA 38 propose un séjour sportif adapté aux personnes en situation de handicap mental ou psychique de moyenne et bonne autonomie.

Au programme

- Randonnée pédestre
- Escalade
- Visite ferme pédagogique
- Mountain twister
- Tir à l'arc

Toutes les activités sont adaptées aux capacités de chaque participant.

Le séjour et les activités sportives sont encadrés par des professionnels en Activité Physique Adaptée (APA) et des volontaires.

Le CDSA 38 se réserve le droit de modifier le programme des activités selon les conditions météorologiques ou sanitaires et les besoins des sportifs.

Hébergement et infos pratiques

Le lieu de rendez-vous se fera sur le parking de la Maison des Sports à Eybens le jeudi 28 octobre à 9h pour le départ et le lundi 1^{er} novembre à 17h pour le retour.

Le séjour accueille 9 à 12 sportifs (+ 12 ans). Le groupe est accompagné de 3 à 4 encadrants.

L'hébergement se fait en pension complète au chalet arc en ciel, les Saisies.

INFOS Inscription

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 8 Octobre 2021 inclus dans la limite des places disponibles.

Les inscriptions seront traitées dans leur ordre d'arrivée, par courrier, cachet de la poste faisant foi, dossier sportif complet, fiche d'inscription remplie et règlement versé au CDSA 38.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter : marion.cdsa38@gmail.com ou 04.76.26.63.82 ou 07.49.50.68.04.

Tarifs et règlements

Sont compris dans le prix du séjour :

- Hébergement en pension complète,
- Transport,



- Frais d'organisation,
- Frais d'encadrement sportif
- Activités extérieures, visites, activités physiques proposées par l'équipe d'encadrement, locations du matériel nécessaire aux activités.

Ne sont pas compris dans le prix du séjour :

- La prise de licence et d'assurance,
- Les achats personnels, ainsi que toutes dépenses liées à des activités non prévues au programme,
- Les frais médicaux, ils pourront être avancés mais seront refacturés.

Règlement du séjour :

Le séjour doit être intégralement réglé lors de l'inscription.

Les règlements doivent être effectués à l'ordre du CDSA 38 par chèque (bancaire ou postal), par virement bancaire ou par Chèques Vacances ANCV.

Désistement/Annulation

Le CDSA 38 se réserve le droit d'annuler le séjour si le nombre de participants s'avère insuffisant.

Toute annulation du participant après inscription devra être signalée par écrit (courrier postal ou mail) et entraînera la perception de frais d'annulation :

- du jour de l'inscription au 8ème jour avant le début du séjour : aucun frais ne sera retenu,
- du 7ème jour à l'avant-veille du début du séjour : 25% du montant total sera retenu.
- de l'avant-veille au début du séjour : 50% du montant total sera retenu.

En cas de remplacement, les frais d'annulation seront de 10% du prix du séjour quelle que soit la date d'annulation.

Rapatriement

Le retour anticipé d'un participant est décidé d'un commun accord entre l'équipe et les responsables du CDSA 38 après consultation des parents/équipe éducative de la personne concernée.

Toute demande ou réclamation après le séjour sera traitée lors du comité directeur suivant.

Aides Financières

Pour le règlement du séjour : les chèques ANCV

Pour la prise de licence : voir le tableau « aides à la prise de licence » joint à ce document

Les organismes suivants peuvent accorder des aides couvrant une partie des frais du séjour :

(se renseigner directement auprès d'eux) :

- Demande de participation financière auprès de la MDA : demande de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) au titre des aides spécifiques ou exceptionnelles ou au titre des aides pour les surcoûts liés au transport. S'y prendre très à l'avance, les délais de réponses sont longs,
- Les mutuelles,
- Services Sociaux : DDCS,
- Les communes et CCAS,
- Les comités d'entreprises : les structures employant plus de 50 salariés peuvent prendre en charge une partie ou la totalité d'un séjour,
- La CPAM dispose d'un fonds de secours exceptionnel (dans les cas de situation financière très difficile),
- Les caisses de retraite,
- Associations diverses (Secours populaires, Secours catholique...).

Dans tous les cas, l'attestation de prise en charge financière est à fournir au moment de l'inscription.

Droit à l'image

Les parents ou représentants légaux des personnes accueillies sur le séjour autorisent le CDSA 38 à utiliser gracieusement photos ou films où figure la personne dans le cadre des activités des séjours sportifs pour utilisation dans les brochures ou sur le site Internet de l'Association. Si vous ne souhaitez pas que le CDSA 38 utilise photos et films de la personne, joindre une lettre au dossier d'inscription le mentionnant.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, n°78/17 du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Informations COVID

Le séjour se déroulera dans le respect des conditions sanitaires en lien avec les protocoles sanitaires de la FFSA et de l'hébergement.

Un plan de sécurisation est établi en amont du séjour et les encadrants sont formés aux différents protocoles (désinfection véhicule, suspicion cas COVID-19...).

Les activités seront menées dans la mesure du possible en extérieure, en individuel et en petits groupe.

L'accès au séjour sera autorisé seulement avec un pass sanitaire en cours de validité (un schéma vaccinal complet, la preuve d'un test nasopharyngé négatif de moins de 72 h (se renseigner sur les autotests supervisé par un professionnel de santé) ou le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

**FICHE INSCRIPTION CI-APRES
(2 pages)**





Séjours « Destination Les Saisies »

Du 28 Oct. Au 1^{er} Nov.

Séjour Sport Adapté

CDSA 38

7 Rue de l'Industrie 38 327 EYBENS Cedex

04.76.26.63.82 / 07.49.50.68.04 / marion.cdsa38@gmail.com

sportadapte38.fr

Nom : Prénom : Age :

Documents à fournir :

Dossier sportif 2021-2022

Transmis et complet sur 2021-2022 en amont du séjour

Fiche traitement médical

Pas de traitement

Fiche traitement ci-dessous transmise en amont du séjour accompagnée de la copie de l'ordonnance correspondante

Pass sanitaire

Donné en mains propres le jour du départ

Désignation	Prix indicatif	Prix à payer
Séjour « Destination Les Saisies » Du 28 Octobre au 1 ^{er} Novembre 2021 Les Saisies (Savoie)	630,00 €
TOTAL à payer		=
ARRHES à verser dès l'inscription pour réservation (25% du total)		=
Restant à payer au plus tard 2 semaines avant le début du séjour		=
Paielement par : <input type="checkbox"/> Chèque bancaire <input type="checkbox"/> Chèques ANCV <input type="checkbox"/> Virement bancaire <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Autres :
Cadre réservé au CDSA 38 N° de Facture :		

FICHE TRAITEMENTS

NOM : Prénom :

A barrer si pas de traitements

Date :/...../.....

TRAITEMENTS MEDICAUX

	POSOLOGIE				
	Matin	Midi	Soir	Coucher	Autres

AUTRES (Injections, soins médicaux spécifiques,...)

	POSOLOGIE				
	Matin	Midi	Soir	Coucher	Autres

Pilulier nominatif et ordonnance correspondante obligatoires.